

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.007**

**Parcours Lumières :
demandes de
subvention -
Approbation du plan
de financement**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI

Excusé(s) :

Philippe MOTTET, Louis DESSET, Martine FAURY, Cyrille NICOLAS, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

PARCOURS LUMIERES : DEMANDES DE SUBVENTION - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le programme de Parcours Lumières autour des Murs peints est mené conjointement par la ComAGA et la ville d'Angoulême.

Par délibération n°223 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires. Une subvention du FNADT a d'ores et déjà été obtenue pour la ComAGA et pour la ville.

D'autres partenaires institutionnels ont manifesté leur plus vif intérêt à l'égard de ce projet et sont également susceptibles de l'accompagner financièrement.

Dans ce cadre, un nouveau plan de financement global peut être établi (voir document joint)

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci joint pour l'opération dans son ensemble

D'AUTORISER Monsieur le Président, pilote du projet, à solliciter la subvention FEDER pour le compte de la ville et la subvention conseil régional pour le compte de la ComAGA et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 février 2008

Affiché le :

03 mars 2008

Programme Parcours Lumières

Définition des tranches

Contenu de l'opération	Ville d'Angoulême	
Tranche 1	travaux et pose matériel Hôtel de Ville	155 000,00 €
	frais opérationnels	37 235,50 €
	Total tranche 1 Ville	192 235,50 €
Tranche 2	travaux et pose matériel marché couvert	70 000,00 €
	frais opérationnels	16 792,00 €
	Total tranche 2 Ville	86 792,00 €
TOTAL		279 027,50 €

ComAGA	
onde lumineuse	182 000,00 €
étapes sur murs publics (10)	411 050,00 €
frais opérationnels	135 518,00 €
Total tranche 1 ComAGA	728 568,00 €
étapes sur murs privés (5)	226 800,00 €
frais opérationnels	56 036,48 €
Total tranche 2 ComAGA	282 836,48 €
	1 011 404,48 €

21,6%

78,4%

Coût Total de l'opération	1 290 432 €
---------------------------	--------------------

Plan de financement proposé, en € HT

	Ville d'Angoulême
Autofinancement	165 891,88
FNADT 2007	15 476,00
FEDER	97 659,62
REGION	
Total	279 027,50

	ComAGA
	617 279,36
	141 274,00
	252 851,12
	1 011 404,48

